

□ Témoignage

« Quand nous avons acheté, il y avait zéro fissure à l'intérieur »

Des années de combat pour qu'enfin l'assureur puisse être mis au pied du mur. Mais pour y arriver, il faut faire appel à la justice...

Les murs et le plafond de la cuisine de Laurent(*) sont balafrés d'importantes fissures. Et c'est pareil dans toutes les pièces de sa maison, située à flanc de coteaux à Cournon. « Nous avons acheté en 2006 », précise-t-il. La construction de son habitation remonte à la fin du XIX^e siècle, c'est dire si elle en a connu, des épisodes de sécheresse.

« Quand nous avons acheté, il y avait zéro fissure à l'intérieur », continue Laurent. Mais la sécheresse de 2016 a provoqué les premières. Rebelote en 2018 et en 2019. À présent, « quand vous avez une maison comme ça, vous ne pouvez rien faire, ni la vendre ni la louer ». Heureusement pour Laurent, les dégâts ne rendent pas sa maison inhabitable.

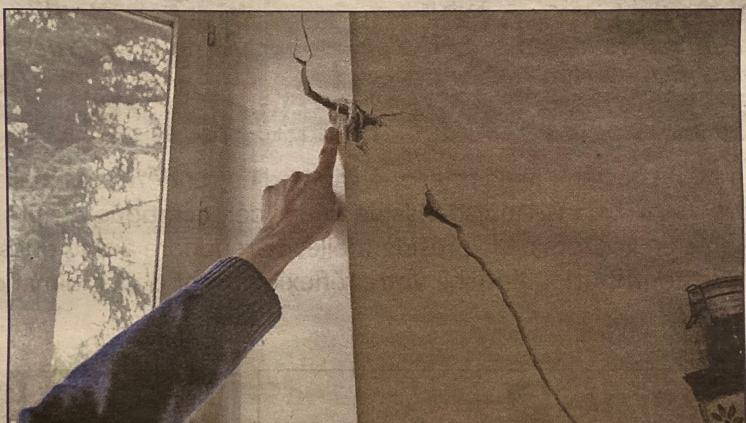
L'expert qui « omet » un adverbe dans son rapport

Dès le constat des premières fissures et la parution au Journal officiel de

l'arrêté de catastrophe naturelle concernant Cournon, il contacte son assurance. Celle-ci missionne un expert qui ordonne une étude de sol, laquelle ne sera réalisée qu'en 2018. Une « étude partielle » qui a consisté à effectuer des carottages dans le terrain pour l'analyser et « comprendre l'interaction entre le sol et les fondations de la maison ». Laurent a alors accès à cette analyse « qui a conclu que le sol est extrêmement sensible à la sécheresse ». Un sol argileux qui se rétracte avec la sécheresse puis se gonfle lors des pluies, entraînant un mouvement du terrain et des conséquences sur les fondations du bâti.

Or, « j'ai eu le rapport de l'expert de l'assurance, ce qui n'est pas courant, et dedans il a conclu, lui, que les dégâts n'avaient pas pour causes déterminantes la sécheresse. Il avait omis de reprendre le terme "extrêmement" qui figurait pourtant dans le compte rendu de l'étude de sol ».

Un adverbe en moins et tout change... Car l'assu-



Avec des murs et des plafonds balafrés de fissures, Laurent vit « dans un environnement qui n'est pas très agréable ».

rance se base sur ce genre de détail pour indemniser, ou pas. Un sol « sensible » à la sécheresse, ce n'est pas pareil qu'un sol « extrêmement sensible ».

Et avec cette omission, l'expert de l'assurance a ainsi pu conclure que la sécheresse n'avait pas été la cause déterminante des fissures

constatées dans la maison de Laurent.

« C'est long et c'est très coûteux »

prend un avocat et saisit la justice afin de demander à un juge que soit nommé un autre expert. Une seconde étude du terrain de Laurent est alors ordonnée, plus complète cette fois. Celle-ci a, une nouvelle fois, constaté que le sol est « extrêmement sensible à la sécheresse ».

Dès lors, « les garanties contractuelles de l'assu-

reur doivent s'appliquer ». Laurent attend encore que l'expert judiciaire rende son rapport. Après, soit son assurance consent à l'indemniser, c'est-à-dire à prendre à sa charge les travaux nécessaires pour stabiliser son terrain, soit ce sera à un juge de statuer.

Voilà près de cinq ans que Laurent se bat. « C'est long et c'est très coûteux, confie-t-il. Je vis dans un environnement qui n'est pas très agréable, avec toutes ces fissures. Ça prend du temps, à faire tous les papiers, c'est un vrai combat pour que la vérité émerge, tellement il y a eu des choses fausses qui ont été prétendues ». Et puis, cerise sur le gâteau, « mon assureur a augmenté ma cotisation, à cause justement du sinistre qu'il a refusé d'indemniser ».

Malgré son expérience, Laurent n'en fait pas une généralité. « Mon voisin, que je connais bien, a eu les mêmes dommages sur son habitation et il a été indemnisé comme il faut par son assurance ».

J.-P. M.

(*) Le prénom a été changé.